

# PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT A DESTINATION DES EMPLOYEURS

## Documents à remplir par l'entreprise

- Fiche renseignements STRUCTURE
- Annexe 1 : Fiche de poste
- Planning prévisionnel de formation

Envoi des documents à  
[c.legris@upv.org](mailto:c.legris@upv.org)

## Validation par l'IMSAT

- Validation des documents
- Validation du profil des maitres d'apprentissages
- Rédaction du contrat et de la convention de formation

## Signature des documents

- Contrat d'apprentissage
- Convention de formation

Renvoi des documents

Envoi des documents à  
[c.legris@upv.org](mailto:c.legris@upv.org)

## Signature par l'IMSAT

- Tampon et signature documents formation

Renvoi des documents

Dépot du dossier  
par l'entreprise à  
l'OPCO

# Informations Importantes

Pour bénéficier des aides, vous devez effectuer **TOUTES** les démarches suivantes :

- Déposer le dossier complet à l'**OPCO** dans les **5 jours** suivant la date de début de contrat.
- Déclarer l'apprenti.e auprès de l'URSSAF (DPAE) : <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Prendre rendez-vous à la visite médicale
- Établir des bulletins de salaire et s'assurer de la déclaration des DSN mensuelles (conditions indispensables à la réception des aides et de la prime employeur par l'ASP)

## Questions Fréquentes :

Quand peut commencer l'apprenti ?

A partir de 3 mois avant la date de démarrage de formation.

Quelle est la durée de la période d'essai ?

La période d'essai est de 45 jours en entreprise.

Des informations spécifiques concernant les mineurs ?

L'ouverture du contrat d'apprentissage est possible à partir de 16 ans.  
Des conditions spécifiques s'appliquent aux mineurs.

La mutuelle est obligatoire pour l'apprenti ?

Non, la mutuelle est à définir avec l'apprenti.

Droits aux congés payés de l'apprenti ?

L'apprenti a le droit à 25 jours de congés payés à prendre sur le temps dédié à l'alternance.

Pour toutes ces questions, site de référence : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>  
Vous ne trouvez pas réponse à votre question ? Contactez nous : [c.legris@upv.org](mailto:c.legris@upv.org)